

Le corporatisme et la droite en Suisse romande [Philippe Maspoli]

Autor(en): **Kaufman, Lyonel**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire**

Band (Jahr): **1 (1994)**

Heft 1

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Differenzen im damaligen Bundesratskollegium werfen. Bekanntes mischt sich hier mit Neuem. Das Bild Giuseppe Mottas als Mussolini-Freund wird erneut gefestigt. Der bei seinen Zeitgenossen populäre Rudolf Minger wird als Mann geschildert, der sich zumindest 1933/34 von den Fronten zu wenig distanziert habe. Tatsächlich sah Minger in der Frontenbewegung «eine im Kern positive Reaktion auf die sozialdemokratische Vergiftung von Volk und Heimat», wobei er mit Blick auf Italien und Deutschland hoffte, dass auch in der Schweiz das Ende der politischen Linken bevorstehe. In schlechtem Licht erscheinen auch Jean-Marie Musy und Edmund Schulthess, die mit ihren persönlichen Differenzen oftmals die Bundesratsarbeit beeinträchtigten. Geradezu prophetisch charakterisierte Häberlin seinen Amtsnachfolger Johannes Baumann, über den er 1933 festhielt, dass er «bis zu einem ziemlich weiten Grade mit der Judenverfolgung sympathisiert». Ähnliche Worte fand er für Heinrich Rothmund, den einflussreichen Chef der Fremdenpolizei. Deren Schweizbild roch für Häberlin allzu stark «nach auserwählter Nation».

Kann man dem Autor folgen, dass Heinrich Häberlin persönlich ein entschiedener Liberaler sowie Gegner von Faschismus und Nationalsozialismus war (was schon seine Freundschaft mit Romain Rolland nahelegt), so bleibt er doch die Antwort schuldig, wieso unter Häberlins Leitung 1933 der Grundstein zur xenophoben Flüchtlingspolitik der 30er und 40er Jahre gelegt werden konnte. Dies verweist wieder auf das bereits angesprochene Problem der politischen Verantwortung. Im Ganzen drängt sich der Schluss auf, dass der Einfluss der Chefsbeamten im EJPD (namentlich der von Heinrich Rothmund und Bundesanwalt Franz Stämpfli) jedes vertretbare Mass überschritt. Solands Entlastungsversuch, Häberlin habe den übereifrigen Rothmund immer wieder zu

bremsen versucht und sich an Stämpflis wenig energischer «Behandlung der Hitlerianer» gestossen, geht am Kern des Problems vorbei, denn schliesslich darf man von einem Bundesrat erwarten, dass er sich gegenüber seinen Chefsbeamten durchsetzt.

Hermann Wichers (Allschwil)

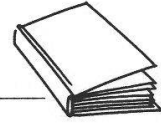
PHILIPPE MASPOLI **LE CORPORATISME ET LA DROITE EN SUISSE ROMANDE**

SECTION D'HISTOIRE DE LA FACULTÉ DES LETTRES,
(HISTOIRE ET SOCIÉTÉ CONTEMPORAINES, SOUS LA
DIRECTION DU PROF. H. U. JOST, 13), LAUSANNE 1993,
141 P.

Dans son étude, Philippe Maspoli avance la thèse suivant laquelle le corporatisme, «loin d'être un accident de l'histoire vite oublié après 1945, a durablement influencé la société helvétique, notamment en modelant le comportement du petit patronat de l'après-guerre» (p. 9), petit patronat qui constitue la composante essentielle du tissu économique de la Suisse romande.

Dans cette perspective, le corporatisme ne se confinerait pas aux mouvements d'extrême droite et serait en fait l'idéologie dominante des milieux de droite au travers de l'idéologie de l'efficacité nationale où «la défense du libéralisme économique et du suffrage universel s'efface devant la montée de la conception organique de la nation, corps vivant qui doit lutter pour son existence dans la compétition internationale» (p. 23). L'auteur s'attache à le démontrer par le biais, notamment, de la composition et de l'affiliation politique des membres de l'«Association romande des Amis de la corporation» (créée en 1924).

En étudiant une organisation comme la «Commission romande de rationalisation», Maspoli poursuit ensuite en insistant sur la convergence existant, au sein des milieux



corporatistes, entre deux discours apparemment contradictoires. Le premier prône une organisation scientifique du travail inspirée de Taylor et Ford. Le second, aux thèmes non contemporains, valorise le métier, l'artisan, le petit atelier ou la communauté et s'associe à un discours néopatriotique. Cette dualité entre un discours moderniste d'organisation économique et un autre discours a-historique s'explique notamment par la résistance de la structure artisanale de production à la propagande de type tayloriste qui privilégie la grande industrie. Dès lors, l'éducation des artisans et commerçants à l'organisation rationnelle du travail doit s'accompagner de tout un discours passéiste destiné à les rassurer.

A partir des années 30, ces deux discours formeront le socle du discours corporatiste, car ils formulent le principe de la «collaboration de classes» qui se substitue à l'idée de la «lutte des classes». Il s'agit désormais pour les corporatistes d'éduquer et d'organiser la nation entière. Dès lors, l'accent sera mis sur l'élaboration de textes législatifs régissant le fonctionnement de l'État tant au niveau fédéral par un projet de révision totale de la Constitution (initiative repoussée par le peuple en 1935) qu'au niveau cantonal par le dépôt de lois corporatistes. De leur côté, l'État fédéral et les associations économiques oeuvraient dès 1933 à la redéfinition législative du rôle de l'État et de ses liens avec l'économie, «mouvement qui débouchera sur la définition constitutionnelle du capitalisme organisé en 1947 et dans lequel s'intégreront les corporatistes dans les années 40» (p. 66).

Dans cette optique, l'opposition des syndicats ouvriers et du patronat industriel aux tentatives purement corporatistes se traduirait notamment par la conclusion de la «Paix du travail». Le capitalisme organisé offrirait donc l'alternative à l'option corporatiste par l'intermédiaire de la

négociation régulière entre patrons et ouvriers et de la représentation des intérêts organisés en association auprès de l'État.

La question de l'influence des thèses corporatistes sur la conclusion de ce compromis reste toutefois ouverte.

Toujours est-il que des lois cantonales d'inspiration corporatiste – telle la loi sur l'organisation professionnelle adoptée en 1944 par le Grand Conseil vaudois et issue d'un projet de loi déposé en 1942 par Albert Masnata (député libéral, directeur de l'Office suisse d'expansion commerciale et membre des «Amis de la Corporation») – coexisteront sans peine avec la nouvelle législation fédérale de l'après-guerre.

Tant que l'étude de Philippe Maspoli se limite à la Suisse romande, son analyse attentive des diverses associations et publications issues ou proches du mouvement corporatiste offre un système cohérent d'explication sur leur rôle, leurs thèses et leur influence en Suisse romande. Cependant, cette cohérence devient problématique dès lors que l'étude se transpose au niveau suisse, car les éléments de synthèse propres au cas romand ne peuvent à eux seuls servir d'explication. En effet, d'un côté, nous avons affaire essentiellement à des P.M.E., alors que de l'autre les milieux proches de la grande industrie, voire des syndicats, jouent un rôle central. Dès lors, sans une étude de ces milieux, comment estimer l'influence et l'intériorisation des thèses corporatistes dans la redéfinition constitutionnelle du capitalisme organisé, dans quelle mesure ceux des corporatistes qui s'y intègrent à partir des années 40 gardent-ils des attributs corporatistes et enfin qui est influencé par qui, notamment en ce qui concerne les thèses liées à l'organisation scientifique du travail?

Lyonel Kaufmann (Lausanne)